

Date de convocation :

Le 7 septembre 2023

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 19

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission**

au Représentant de l'Etat :

56_2023

Secrétaire de Séance :

Mme Virginie SOIGNEUX

OBJET :

- Financement d'une étude sur le commerce par l'ANCT

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (19) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Simon BRASSART, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (4) : Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Annick CORNELIS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Michaël DELATTRE à François ERLEM

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a pour mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements mentionnés à l'article L. 5111-1 du présent code dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment commerciaux et artisanaux des centre-ville et centres-bourgs.

A ce titre, dans le cadre de Petites Villes de Demain, La commune souhaite la réalisation d'une étude sur son tissu commercial qui lui permettrait d'identifier et ainsi d'anticiper les enjeux du commerce d'aujourd'hui et de demain, comme la problématique de vacance commerciale ou d'adaptation aux nouvelles pratiques.

Cette étude lui permettra ainsi d'orienter ses choix afin de répondre aux attentes des consommateurs et de maintenir la consommation sur le bassin de vie pour participer au développement économique du territoire.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 15 912 € TTC, entièrement financé par l'ANCT, selon les modalités indiquées dans la convention jointe.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

De solliciter l'ANCT pour le financement de cette étude et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.